

LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE

2016/2017

BILAN DE L'ÉDITION 2016/2017

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Sommaire

Introduction

- 1. Données chiffrées : constantes et évolutions (2009 – 2016)**
- 2. Le déroulement de l'appel à projets et la mise en œuvre pratique des parcours**
- 3. Les acteurs du dispositif**

Conclusion

Introduction

Le plan départemental « **La Culture et l'Art au Collège** » (CAC) a été lancé pour la première fois en mai 2009 sous la formule d'un appel à projets en direction des structures culturelles et des artistes, en partenariat avec l'Education nationale (DSDEN et Rectorat), la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et au sein du Département, la Direction de l'Education et de la Jeunesse.

Ce dispositif a permis à l'ensemble des 125 collèges publics du département d'accueillir jusqu'à trois parcours culturels et artistiques par an.

Ces projets s'adressent à des groupes classes pendant le temps scolaire pour une quarantaine d'heures. En lien avec l'organisation pédagogique et les programmes, ils s'organisent de manière souple en une vingtaine d'heures de pratique, dix heures de sorties culturelles et dix heures d'analyse critique et de restitution. Chaque parcours peut bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 3800 euros. Tous les champs de la création artistique ainsi que la culture scientifique et technique sont concernés.

Le critère principal de sélection des projets est le lien fort qu'ils entretiennent avec un travail de création ou de recherche.

Le bilan de l'édition 2016/2017 :

La MICACO (Mission « La Culture et l'Art au Collège »), au sein de la Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis, réalise pour chaque édition un document bilan (mis en ligne sur le site du Conseil départemental : www.seine-seine-denis.fr) permettant de faire un état des lieux, de porter un regard critique et de proposer des améliorations au plan départemental.

Cette année, le bilan 2016-2017 est présenté conjointement entre la Micaco et la DSDEN 93 (Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine Saint Denis), ce qui permet de porter un regard global sur le dispositif.

Le bilan s'appuie sur des questionnaires adressés aux participants du dispositif (structures culturelles, artistes/scientifiques, professeurs et chefs d'établissement) ainsi que sur des observations de terrain, résultant du travail de suivi des projets effectué par des chargés de mission du département au service de la Culture, à la Mission enseignements et pratiques artistiques en amateur (MEPAA), au service du Patrimoine Culturel et à la MICACO.

Les retours et témoignages concernant le (ou les) parcours mené(s) nous permettent de nourrir ce travail et nous sont donc précieux. Nous tenons par conséquent à remercier l'ensemble des acteurs qui ont pris le temps de répondre à nos questions.

Pour la seconde année, les questionnaires ont été transmis de manière dématérialisée par le biais d'un document à compléter en ligne. Ce procédé fonctionne bien et permet de renforcer la fluidité des échanges entre le Département, la DSDEN et les acteurs du dispositif.

Les évolutions successives permettent donc aujourd'hui de proposer une procédure d'appel à projets quasi entièrement dématérialisée (via la plateforme MICACO et les questionnaires bilan en ligne).

Suite à l'envoi des questionnaires par la Micaco, ont ainsi pu être récoltés :

- 200 réponses d'artistes/scientifiques, soit un taux de retour d'environ 65%.
- 87 réponses de structures culturelles, soit un taux de retour d'environ 88%.

Parallèlement, la DSDEN a transmis aux enseignants et aux chefs d'établissement des questionnaires spécifiques. Mais nous faisons face au constat récurrent du peu de réponses obtenues de la part des acteurs éducatifs, ce qui ne nous permet pas d'avoir une vision très exhaustive.

Lors d'éditions précédentes, nous avons porté un regard sur les premières années de vie du dispositif afin de revenir sur les évolutions et sur les constantes qui ont traversé la mise en place de ce plan départemental. Une étude chiffrée étant à chaque fois réalisée, cela nous avait permis de nous appuyer sur des données précises et d'analyser ainsi leur évolution.

Pour le bilan 2016-2017, il nous a semblé intéressant de poursuivre ce travail d'analyse chiffrée en incluant cette édition. Ensuite, ce bilan nous permet de revenir sur certains points centraux et récurrents du dispositif et de porter le regard de manière plus poussée sur quelques aspects spécifiques au travail de bilan mené pour cette année.

La mission La Culture et l'Art au Collège (MICACO)
Département de la Seine-Saint-Denis

La mission éducation artistique et culturelle
DSDEN 93

1. Données chiffrées : constantes et évolutions (2009 – 2016)

Une mobilisation forte et renouvelée qui permet une répartition territoriale équilibrée.

▪ Nombre de parcours déposés et réalisés

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre de parcours déposés (en nombre)	658	443	408	342	381	394	346	368
Nombres de parcours qui se sont déroulés (en nombre)	284	307	301	285	300	302	300	310

▪ Nombre de structures impliquées

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre de structures impliquées (en nombre)	82	93	77	83	95	100	99	99

L'étude de ces deux tableaux nous confirme que la mobilisation est forte depuis le début et se maintient à un niveau élevé ces dernières années. Le dispositif garde donc, au fil des années, l'adhésion des structures culturelles et scientifiques.

Le nombre de structures impliquées reste également élevé. Cela démontre une grande diversité des partenaires, allant des petites compagnies aux Etablissements publics nationaux, en passant par des artistes seuls et des lieux/associations de tailles intermédiaires.

Depuis le début du dispositif, deux partenaires structurants : les associations Citoyenneté jeunesse et F93, portent à eux deux l'équivalent d'un tiers des parcours (une centaine environ chaque année) offrant une diversité des champs sollicités et une ouverture importante vers la culture scientifique et technique.

La critique, parfois émise d'une « monopolisation » du dispositif par quelques grandes structures semble donc ici largement nuancée, le nombre de structures étant stable ces trois dernières années (dans une fourchette de 95 à 100 partenaires) pour un nombre de parcours réalisés quasi équivalent (77 structures pour 301 parcours en 2011/2012 et 99 structures pour 310 parcours en 2016/2017). Une place reste donc bien ouverte à des structures de taille plus modeste et à leur renouvellement.

▪ **Nombre de collèges concernés**

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre de collèges concernés (en nombre)	115	119	118	116	117	123 *	122	122

* Entrée dans le dispositif des 5 nouveaux collèges issus du Plan Exceptionnel d'Investissement. Le nombre total de collèges publics est donc passé de 120 à 125 à la rentrée 2014.

On remarque que, depuis le début, le nombre de collèges ne participant pas du tout au dispositif (c'est-à-dire n'ayant aucun parcours) est très faible et n'a jamais dépassé le nombre de 5 par an.

De plus, on constate qu'il ne s'agit pas d'une année sur l'autre des mêmes établissements. Cela nous permet d'affirmer que les raisons de cette non-implication de quelques collèges dans le dispositif sont conjoncturelles (changement d'équipe, autre projet important très mobilisateur pour l'établissement une année donnée...) et non structurelles.

▪ **Champs disciplinaires (thématiques principales)**

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
	%	%	%	%	%	%	%	%
Patrimoine, architecture, urbanisme	2	3	3	3	2	6	6	6
Arts visuels/cinéma	31	26	29	22	29	24	25	27
Spectacle Vivant	47	48	44	46	48	49	44	43
Sciences/ Sciences humaines	9	17	17	16	12	11	12	11
Littérature/illustration	6	5	7	13	9	10	13	13
Pluridisciplinaire *	4	2	0	0	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

* La catégorie « Pluridisciplinaire » qui est visible en 2009 et 2010 a ensuite été supprimée car elle s'est révélée non pertinente

On constate que le champ du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, arts du cirque et marionnettes) reste depuis le début du plan départemental le plus représenté (environ 50% des parcours). Ensuite, viennent les parcours du domaine des arts visuels et du cinéma, qui s'élèvent à environ 1/4 des projets CAC. Ces deux données existantes dès le début du dispositif se vérifient encore aujourd'hui.

Les thématiques liées au Patrimoine/Architecture/Urbanisme restent quant à elles relativement faibles, une hausse étant toutefois à noter sur les deux dernières années grâce notamment au travail de sensibilisation fait par le Service du Patrimoine culturel du Département auprès de ses partenaires. Les sciences/sciences humaines sont stables autour de 10 à 15% et les domaines artistiques liés au livre (littérature et illustration) représentent aujourd'hui environ 10% du total des parcours.

Depuis le début du dispositif, les grands équilibres thématiques restent relativement stables. Il semble donc important de continuer notre travail de diversification des thématiques présentes dans les parcours et notamment en poursuivant l'effort de communication et d'accompagnement auprès des partenaires issus des champs du patrimoine et de la littérature/illustration.

2. Le déroulement de l'appel à projets et la mise en œuvre pratique des parcours

▪ Le nombre de projets déposés et priorisation

Depuis la création du dispositif, le nombre de projets pouvant se dérouler dans chaque collège est limité à trois par année scolaire. Malgré certaines demandes récurrentes, aucune dérogation à cette règle n'est possible pour des raisons d'égalité entre les établissements et de répartition des parcours sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Les classes d'élèves à besoins particuliers ou les établissements en zone prioritaire ne peuvent non plus bénéficier d'une dérogation. Toutefois, le comité de pilotage porte un regard attentif à ces situations spécifiques dans le choix des parcours retenus dans les collèges.

Au moment du dépôt, les chefs d'établissement ont toutefois possibilité de donner leur visa jusqu'à 5 parcours.

Dans la situation où un collège a déposé plus de trois parcours, la MICACO a mis en place une procédure de priorisation. En se rendant sur la plateforme, le chef d'établissement peut ainsi classer ses projets par ordre de préférence. En cas de validation de plus de trois projets, le comité de pilotage tiendra compte de cet ordre et conservera dans le collège les trois parcours les mieux placés.

Pour l'édition 2016/2017, nous avons reçu 27 réponses sur 34 établissements concernés par la priorisation, soit 79 % de taux de réponse. Ce chiffre nous montre que les chefs d'établissement sont, pour la grande majorité, attentifs à cette demande qui permet au comité de faire un choix au plus près des souhaits du collège. Cependant, au moment de la notation des parcours, cette priorisation peut poser question. En effet, lors du comité de pilotage de juin, il a été relevé des situations qui démontrent les limites de cet exercice :

- Dans le cas des classes d'élèves à besoins particuliers qui se retrouvent dans la bourse car elles ne sont alors pas prioritaires pour les chefs d'établissement.
- La Micaco a été avertie du fait que la priorisation dans certains collèges se fait sur la base d'un tirage au sort des projets.
- Lorsque de très bons parcours se retrouvent derniers de la priorisation au profit de parcours nettement moins bons qui auraient dû être invalidés.

D'autre part, cette année encore et de manière récurrente, quelques collèges dépassent le nombre maximum de dépôts autorisés. 7 collèges ont ainsi déposé plus de cinq projets en 2016.

Si cette situation démontre un grand intérêt de l'établissement pour le dispositif CAC, cela peut provoquer des situations de concurrence entre enseignants et entre structures et engendrer des sentiments de frustration et de découragement. La MICACO et la DSDEN réitèrent donc leur appel à la vigilance des établissements pour veiller à respecter la limite du nombre de candidatures autorisées.

▪ La relocalisation de parcours

Depuis le début du plan départemental, un système de « Bourse aux parcours » a été mis en place afin de permettre à des établissements n'ayant pas atteint le nombre maximum de trois parcours au moment de l'appel à projets de bénéficier de projets supplémentaires.

Les parcours placés dans la « Bourse » sont des parcours validés par le comité de pilotage mais ne pouvant se dérouler dans le collège initialement prévu, celui-ci ayant atteint le quota maximum de projets.

Cette solution, si elle permet à un nombre plus important de collèges de bénéficier du dispositif « La Culture et l'Art au Collège », n'est toutefois pas idéale. En effet, la « relocalisation » d'un parcours nécessite pour les structures et les enseignants qui en bénéficient de faire un effort important d'adaptation, de co-construction et de souplesse pour que cela se passe bien et fasse sens. Toutefois, les suivis de terrain effectués spécifiquement sur ces parcours « relocalisés » ne font pas ressortir de difficultés particulières dans la mise en œuvre, une fois le parcours débuté.

Pour l'année 2016/2017, la « Bourse » a permis à 25 parcours de se relocaliser dans un nouvel établissement. De plus, sur les 6 collèges n'ayant déposé aucun projet à la date de clôture de l'appel à projets en mai 2016, trois ont pu rejoindre le plan départemental grâce à ce système.

▪ **L'organisation générale du temps de parcours**

Les quarante heures de parcours apparaissent pertinentes à l'ensemble des acteurs pour qui les différents temps du parcours s'articulent bien. Pour 66% des enseignants le parcours s'adapte bien à la temporalité scolaire grâce à une adaptabilité des projets face aux réalités et aux besoins des équipes enseignantes.

La nécessité d'une réelle continuité entre les séances et la bonne articulation entre les différents temps ressort également des bilans des professeurs comme des artistes.

En complément, on peut noter que des retours très positifs ont été faits concernant des cas dans lesquels le parcours a pu bénéficier de journées banalisées ou de « mini-stages » (une journée entière dédiée à la pratique de la discipline artistique). Cette pratique devrait donc être davantage encouragée au moment de la construction des projets.

▪ **Les sorties**

Le contexte de l'année 2015/2016, marqué par les attentats de janvier et novembre 2015 et le renforcement du plan Vigipirate, avait considérablement bousculé l'organisation des temps de sorties. Ainsi 77% des structures disaient avoir rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de leur parcours culturel. En 2016/2017, ce chiffre est de 40% et concerne encore des difficultés liées au contexte, notamment pour des sorties en transports en commun. Dans ce cas, des sorties à proximité du collège ont été programmées.

En moyenne, 18% des élèves ont pu faire une sortie dans l'année, 25% à avoir fait deux sorties, 28% à être sortis trois fois, 24% à être sortis quatre fois et 6% cinq sorties et plus. Au total, plus de 83% des élèves ont donc pu bénéficier d'au moins deux sorties.

Le rôle des sorties dans la construction d'un parcours CAC semble être aujourd'hui bien compris.

Ainsi, cette année 87% des artistes disent avoir été associés au choix des sorties effectuées dans le cadre du parcours et 71% (63% l'an passé) ont physiquement participé à ces sorties. Si ces chiffres pourraient encore augmenter, il convient toutefois de souligner la progression qui a eu lieu à cet endroit et montre que le choix du parcours culturel est de plus en plus en lien avec le travail proposé par l'artiste en atelier.

▪ **Les temps de réflexion/débat**

Ces temps sont partie intégrante des 40 heures qui constituent un parcours et doivent permettre « d'explicitier la démarche de l'artiste/du scientifique et le sens du projet et les rôles doivent être bien répartis et équilibrés entre professeur/ artiste ou scientifique/structure/autres intervenants ».

Lors des éditions passées, les objectifs de ces temps apparaissaient comme souvent peu formalisés. En effet, seul un tiers des parcours proposait des séances spécifiquement dédiées, et les élèves n'étaient pas toujours présents lors de ces débats (dans 35% des réponses, il apparaissait que ces temps avaient été exclusivement menés entre adultes).

Ainsi, la décision a été prise de faire évoluer le cahier des charges 2016/2017 du dispositif afin de clarifier certains points. Deux heures minimum doivent dorénavant être exclusivement dédiées à la réflexion et au débat et se dérouler en présence des élèves.

À l'analyse des réponses aux questionnaires, il apparaît que les effets induits par ces changements dans le cahier des charges semblent globalement positifs et avoir eu un effet incitatif lors de la construction des projets.

En effet, dans 14% des réponses les élèves ne sont jamais présents lors de temps de réflexion qui alors se déroulent entre adultes. Ce chiffre est donc en baisse significative par rapport à l'an passé.

D'autre part, le critère des deux heures dédiées, précisé dans le cahier des charges, est pris en compte par les partenaires. Ces deux heures venant majoritairement se répartir tout au long des séances, en début ou en fin d'atelier, dans 66% des projets.

▪ **Les liens avec d'autres projets au sein du collège**

Lors des éditions passées, le constat était fait que peu de liens sont tissés lorsque plusieurs projets se déroulent dans le même établissement. Ce point d'analyse ne concernait que le questionnaire destiné aux enseignants. Ainsi, à l'interrogation « Le parcours a-t-il été articulé avec d'autres projets de l'établissement », 73% des enseignants répondaient non (ils étaient 78% en 2014/2015, donc un chiffre relativement stable).

Il a été alors ajouté au cahier des charges de l'édition 2016/2017 un point, incitant les acteurs à construire leur parcours avec « pour ambition de créer du lien avec d'autres projets qui se mèneront dans l'établissement » et de prévoir « des temps d'ouverture (chantiers d'étape, rencontres avec d'autres classes) ».

Ce point a également été ajouté au questionnaire destiné aux structures.

Or, 76% des structures déclarent qu'aucun lien n'a été fait entre le parcours et d'autres projets artistiques ou scientifiques menés dans le collège pendant l'année scolaire. La question du partage et de la valorisation des travaux et productions des élèves au sein du collège se pose encore.

Il conviendra d'en évaluer les raisons lors du bilan de la prochaine saison (manque de connaissance des autres projets au sein de l'établissement ? mauvaise coordination entre les différents porteurs de projets ? etc).

3. Les acteurs du dispositif

De manière générale, on remarque que le dispositif s'appuie de plus en plus sur des « habitués » puisque cette année 60% des enseignants et 80% des structures ont déclaré avoir déjà mené un parcours lors des éditions précédentes. Ce chiffre est en constante progression et marque donc un ancrage de plus en plus fort du dispositif dans le paysage de la Seine-Saint-Denis.

▪ Les enseignants

Comme nous l'avons vu, les enseignants sont de plus en plus nombreux à renouveler l'expérience des parcours. Cela démontre une adhésion forte au dispositif. Si cette « fidélité » des enseignants au dispositif est une bonne chose, il convient tout de même de rappeler que le renouvellement des équipes enseignantes impliquées doit rester un objectif car il est aussi nécessaire pour faire évoluer le dispositif et en maintenir la dynamique.

Les liens existants entre le contenu artistique/scientifique des parcours et les enseignements semblent également en progression, puisqu'en 2016/2017, 96% des enseignants disent avoir fait des liens entre les activités du parcours et leurs enseignements. Ils étaient 91% en 2015/2016 et 66% en 2010/2011.

De plus, cette année, seulement 26% des enseignants ont porté un projet seul. Pour comparaison, en 2014/2015 ils étaient 34% à avoir porté un parcours seul et 43% en 2013/2014. On remarque donc que **le travail en équipe** se développe d'année en année et permet ainsi une approche pluridisciplinaire renforcée. Il s'agit d'une réelle progression dans la mise en œuvre du dispositif qu'il convient de saluer.

D'autre part, les enseignants s'accordent sur des effets des parcours CAC sur la réussite scolaire des élèves. Sont ainsi évoqués le dépassement de soi, la prise d'initiative, la mise ne projet, la réflexion vers une analyse critique ou encore la régularité de l'investissement des élèves.

Si l'analyse de ces chiffres montre un intérêt fort de la part des professeurs pour le dispositif, nous pouvons regretter le faible taux de réponse. En effet, seul 19% des enseignants impliqués dans un parcours CAC ont répondu au questionnaire (contre 35% l'an passé).

▪ L'équipe de direction du collège

Cette année, la DSDEN a souhaité renouveler l'envoi d'un questionnaire aux chefs d'établissement après deux années sans.

Lorsqu'on demande aux chefs d'établissement de qualifier la phase de choix des parcours (c'est-à-dire la période allant du mois de mars jusqu'à la clôture de l'appel à projets fin mai), 65% estiment que le déroulement est « bon » et 32% « très bien ». Ce choix des projets mobilise plusieurs leviers au sein de l'établissement : dans 40% des réponses, les chefs d'établissement diffusent l'information envoyée par les structures culturelles

auprès des enseignants. Des rencontres avec les partenaires sont organisées dans 30% des réponses. Le rôle des conseils pédagogiques est également important dans le choix des parcours (15%), enfin privilégier un niveau de classe est aussi un critère de sélection dans 11% des cas.

D'autre part, il y a une volonté d'inscrire le parcours CAC dans le volet culturel du projet d'établissement afin de donner du sens et de structurer plus finement les projets. Ainsi, les chefs d'établissement considèrent que l'articulation des CAC dans le volet culturel du projet d'établissement se fait de manière « très bonne » 37% et « bonne » 44%, ils sont 18% à évoquer des difficultés.

Cependant, le constat du faible taux de participation au questionnaire s'applique également aux chefs d'établissement, avec 22% de réponses.

▪ **Les artistes et scientifiques**

On remarque que la part d'artistes n'ayant jamais participé au dispositif tend quant à elle à baisser de manière constante. En effet, en 2015-2016, 54% des artistes/scientifiques ayant mené des parcours sont nouveaux dans le dispositif. Ils sont 52% en 2016/2017.

Il s'agit ici d'un point de vigilance à étudier lors des éditions futures. Le maintien d'un taux de renouvellement des artistes/scientifiques qui ne soit pas trop bas, est garant du dynamisme et de l'évolution du dispositif. Il conviendra de le rappeler aux partenaires - dans la mesure du possible et dans les limites de l'appel à projets – afin d'avoir un effet incitatif à cet endroit.

Il ressort également que les artistes/scientifiques intervenants sont, en grande majorité, familiarisés des expériences de ce type. En effet, ils sont 85% à déclarer avoir déjà mené des projets de cette forme auparavant (intervention en milieu scolaire, ateliers de pratique, etc.).

Ce chiffre reflète bien la tendance actuelle qui voit les actions d'éducation artistiques et culturelles se développer dans le paysage culturel.

On peut aussi noter que, dans la grande majorité des cas, une satisfaction quant à la relation nouée avec le ou les professeurs référents du parcours est évoquée. Cependant certaines difficultés demeurent en particulier en matière de partage des rôles. En ce sens, les questions de discipline sont les plus souvent évoquées et nécessitent de bien définir la place de chacun. Des temps de réajustement réguliers et le travail d'accompagnement de la structure culturelle sont ici des facilitateurs.

▪ **Les structures culturelles et scientifiques**

Une adhésion forte chez les structures est encore cette année à soulever, de plus en plus d'entre elles déclarant avoir déjà mené un parcours CAC par le passé. En effet, le taux de renouvellement des partenaires (c'est-à-dire le taux de nouvelles structures entrant dans le dispositif) est en baisse constante. En 2016, il est de 20%.

Depuis trois ans, ce taux semble se stabiliser autour d'1/4 des participants, démontrant que le dispositif est maintenant bien connu et appréhendé par les structures culturelles et scientifiques. Il convient, là aussi, de rester vigilant à maintenir ce seuil pour permettre au dispositif de ne pas s'enfermer dans une forme de « routine ».

Au-delà de la préparation du parcours, le rôle des opérateurs culturels tend à se structurer de plus en plus. Ainsi, l'implication des structures dans les parcours a nettement progressé et s'est diversifiée.

Si l'accompagnement de l'artiste/scientifique est resté stable à un niveau élevé, 87%, on note un investissement concernant les trois autres types d'accompagnement (présence lors des séances en qualité d'observateur, 66%, accueil des élèves au sein de la structure, 53% et intervention lors des séances en classe, 66%). Les structures développent donc leur rôle et sont de plus en plus présentes auprès des artistes/scientifiques, ce qui est très positif.

Toutefois, certaines structures culturelles soulignent à nouveau à quel point il peut être difficile d'entrer en contact avec les collègues. Pour celles qui ont une habitude de travail avec les établissements, la prise de contact est assez aisée. En revanche, pour les petites structures ou celles qui souhaitent s'investir pour la première fois dans ce type d'action, la démarche s'avère compliquée.

Une dissymétrie importante existe donc entre les petites ou nouvelles structures et celles plus grandes ou plus habituées à investir ce champ d'action. Cette dissymétrie apparaît également entre certains chefs d'établissement très sollicités et des professeurs qui peinent à avoir accès aux propositions de parcours.

Conclusion

Le bilan de l'édition 2016/2017 nous montre que « La Culture et l'Art au Collège » reste un **dispositif bien ancré** dans le paysage de la Seine-Saint-Denis. Les différents acteurs (enseignants, chefs d'établissement, artistes et structures) restent fortement impliqués et permettent ainsi au Plan départemental de maintenir son niveau d'exigence élevé dans la mise en œuvre des parcours.

En termes de **partenariat**, les démarches de bilan ont été harmonisées entre l'**Education nationale et le Conseil départemental** pour cette édition à travers un bilan commun. Ainsi, le partage des résultats et la confrontation des analyses a permis, de faire ressortir un bon nombre de réflexions communes, telles que l'articulation des différents temps du parcours ou l'implication des différents acteurs du dispositif.

Cependant, il est à noter le problème récurrent du peu de réponses aux questionnaires de la part des enseignants et des chefs d'établissement. Ce **faible taux de réponses** ne démontre pas un manque d'intérêt ou d'implication de leur part. En effet, suite aux observations de terrain ou à l'engouement suscité par l'ouverture de l'appel à projets, nous pouvons en conclure que les acteurs du monde éducatif sont fortement impliqués dans le Plan départemental.

Les sensibiliser sur l'intérêt d'une démarche de bilan des parcours suivis, afin de mieux prendre en compte leurs suggestions d'améliorations, sera un point de réflexion commun à la MICACO et à la DSDEN pour la prochaine édition.

Chaque année, des remarques concernant la mise en œuvre de l'appel à projets et des parcours se font entendre dans les bilans. Ces suggestions ont permis à la MICACO, depuis le début du dispositif, de faire des réajustements et de proposer des évolutions.

On constate que, depuis quelques années, ces critiques ont tendance à être relativement similaires et ont, dans leur majorité, déjà été appréhendées. Le dispositif semble donc être arrivé à une forme de **maturité**, qui permet **une stabilisation dans son fonctionnement** et dans la mise en place des parcours dans les collèges.